# Remboursements

### TOUT SAVOIR SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES PROTHÈSES CAPILLAIRES ET ACCESSOIRES

Depuis le 2 avril 2019, sur prescription médicale établie par un médecin, une infirmière ou un dermatologue, quatre catégories de perruques et leurs accessoires sont mieux remboursées voire intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.

## QUI PEUT PRESCRIRE UNE PROTHÈSE CAPILLAIRE?

Votre ordonnance peut être prescrite par un médecin ou une infirmière en pratique avancée en oncologie, ou un dermatologue.

## QUEL PROFESSIONNEL POUR LE CHOIX DE MA PROTHÈSE CAPILLAIRE ?

Un professionnel diplômé perruquier posticheur, un coiffeur ou un professionnel de santé. Vous trouverez dans nos centres et chez nos partenaires un accompagnement personnalisé pour faire le meilleur choix. Un espace chaleureux et individuel permettra l'échange en toute confidentialité. Différents modèles vous seront présentés pour vous permettre d'essayer plusieurs prothèses capillaires et/ou accessoires, de type turbans.

#### À RETENIR

L'accompagnement est essentiel et doit être à la hauteur de l'attente des patient(e)s. Pour cette raison, la vente à distance, sans essayage, ne peut être réservée aux seules situations de renouvellement d'une perruque.

#### LE REMBOURSEMENT

La prise en charge peut être renouvelée après une période de 12 mois suivant la date de la prise en charge précédente. Afin d'être remboursé, le professionnel peut à partir de votre ordonnance faire une télétransmission s'il est équipé, sinon il vous remet une feuille de soin et une facture que vous transmettez à votre organisme de santé et à votre mutuelle (selon le contrat dont vous disposez).

Au-delà de 700€, aucune prothèse capillaire ne sera prise en charge.

## PROTHÈSE CAPILLAIRE TOTALE, DE CLASSE I + 1 ACCESSOIRE TEXTILE

#### CODE 6210804

Pour un prix de vente public de **350€ TTC** 

Votre Assurance Maladie vous rembourse

intégralement **350€** 

Pas de reste à charge pour les patient(e)s.

### PROTHÈSE CAPILLAIRE TOTALE, DE CLASSE II + 1 ACCESSOIRE TEXTILE

#### CODE 6210827

Pour un prix de vente public situé entre Votre Assurance Maladie vous rembourse **250€** 

350€ et 700€ TTC 25

+ prise en charge éventuelle de votre mutuelle.

### PROTHÈSE CAPILLAIRE PARTIELLE, DE CLASSE III + 1 ACCESSOIRE TEXTILE

#### CODE 6275318

Pour un prix de vente public de **125€ TTC** 

Votre Assurance Maladie vous rembourse intégralement 12

intégralement **125€** 

Pas de reste à charge pour les patient(e)s.

## ACCESSOIRES CAPILLAIRES de **CLASSE IV** (Couronne de cheveux, turbans, bandeaux - 3 maximum

#### CODE 6210721

Pour un prix de vente public de 40€ TTC

Votre Assurance Maladie vous rembourse **20€** 

+ prise en charge éventuelle de votre mutuelle.



+ d'infos sur www.e-cancer.fr